

Programme de formation

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Les 4 compétences et les compétences associées sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation.

Elles sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
- Démarrer et s'arrêter.
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
- Utiliser la boîte de vitesses.
- Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
- Regarder autour de soi et avertir.
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- Adapter l'allure aux situations.
- Tourner à droite et à gauche en agglomération.
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

Num° agrément : E18069 000 40

Compétence 3 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

- Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser, être dépassé.
- Passer des virages et conduire en déclivité.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-file des motocyclistes. Savoir en tenir compte.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, ...

Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de manière autonome.
- Préparer et effectuer un voyage de longue distance, en autonomie.
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- Pratiquer l'éco-conduite.



Pour une conduite Sûre et Responsable

Notre mission, la sécurité routière.



CONDUITE SUPERVISEE MANUELLE



Conduite supervisée Manuelle

Quelles sont les conditions d'accès ?

On peut choisir la conduite supervisée :

- soit au moment de l'inscription à école de conduite,
- soit en cours de formation après la phase initiale,
- soit après un échec à l'examen pratique.

Pour y accéder, il faut :

- avoir réussi le code de la route ;
- avoir suivi une formation pratique initiale avec un enseignant de l'école de conduite (20 h minimum) ;
- avoir bénéficié d'une évaluation favorable de la part de son enseignant de la conduite.

Après la phase de formation initiale ou un échec à l'examen, le candidat doit :

- Avoir obtenu un accord préalable écrit de la société d'assurances sur l'extension de garantie nécessaire pour la conduite du ou des véhicules utilisé(s) au cours de la future phase de conduite supervisée.
- Avoir obtenu l'attestation de fin de formation initiale (AFFI). Un exemplaire est transmis à la société d'assurances par le souscripteur du contrat de formation.



Pour les personnes en situation de handicap, veuillez nous contacter afin de mettre une solution en place.

Comment se déroule la conduite supervisée ?

La conduite supervisée se déroule avec un accompagnateur. Cette période débute par un rendez-vous préalable qui a lieu en présence de l'enseignant(e) et du futur accompagnateur, au moment où l'enseignant(e) estime que l'élève est prêt à conduire avec son accompagnateur. L'enseignant(e) dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite supervisée.

Qui peut être accompagnateur ?

L'accompagnateur doit:

- être titulaire du permis B (permis automobile) depuis au moins 5 ans sans interruption ;
- avoir obtenu l'accord de son assureur ;
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite.

Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.



PRESTATIONS UNITAIRES

Demande d'inscription au permis (ANTS)	30 €
Evaluation initiale	30 €
1 leçon de conduite – 1h30	80 €
1 cours de théorie de la conduite	30 €
Bilan de conduites – 1h30	80 €
1 examen blanc – 1h30	80 €
Accompagnement à l'examen pratique	53 €

Tarif en vigueur jusqu'au 31/10/2024

FRAIS ADMINISTRATIFS

Gestion administrative	50 €
Fournitures pédagogiques	32 €

FORMATION PRATIQUE

Evaluation initiale	30 €
1 Pitch sur la formation et l'examen – 1h	30 €
13 séances de conduite – 20h	1 040 €
3 Cours de théorie de la conduite – 3h	90 €
1 Cours sur les questions du permis – 1h30	40 €
1 examen blanc – 1h30	80 €
1 ^{er} accompagnement à l'examen pratique	offert

MODULE SUPERVISE

1 rendez-vous préalable – 2h	100 €
------------------------------	-------

1 492 €

208 avenue des frères Lumière - 69008 Lyon

Tél : 04.78.77.97.21

Mail : contact@sr-conduites.com